

## PROCES VERBAL SEANCE DU 8 avril 2015

**Le 8 avril 2015, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme LENFANT, maire.**

**Présents** Mmes ABRAHAM Marylène, BACHELOT Stéphanie, DERUELLE José-Inès, LENFANT Marie-Joëlle, LETARD Carole, PASCUAL Lisa,  
Mrs HENRY Nicolas, LAMBERT Patrick, LÉCUYER Emmanuel, MASSÉ Nicolas, MENNEREUIL  
Gérald, NERDEUX Pascal (partiellement)

### **Absents :**

Michel PEYRAT  
Alain LONGUET  
Chantal ARNAUD

### **Pouvoir :**

Pascal NERDEUX à Patrick LAMBERT  
Michel PEYRAT à Lisa PASCUAL

Madame Deruelle assure le secrétariat de séance.

### **Ordre du Jour :**

1. Urbanisme - dossiers en cours
2. Vote du Compte administratif 2014 et du compte de gestion
3. Délibération sur l'affectation du résultat 2014
4. Vote du taux des contributions directes et approbation du Budget 2015
5. Révision des tarifs des services communaux
6. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une cantine scolaire et salle d'activités
7. CASE : Commande publique pour le service transport avec chauffeur
8. CASE : Convention petits aménagements de voirie 2015
9. Scolarisation des enfants hors commune pour la rentrée 2015
10. Présentation des plans de l'aménagement de la RD 112 rue de la métairie
11. Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local pour la conciergerie mobile
12. Questions diverses

#### **1- Urbanisme :**

- **PC 027 014 15 A0009** : Mr BACHELOT Sylvain Agrandissement d'une surface totale 20m<sup>2</sup>, toiture 2 pans d'une hauteur de 5m50 en ossature bois et bardage Eternit.
  - **PC 027 014 15 A0006** : Mr BENARD Romuald Lot 7 Allée Pierre Cazelles construction d'une maison individuelle .... Demande d'annulation en date du 20/03/2015
  - **DP 027 014 15 A 0001** : Mr LEMOINE Cédric 29 rue des blancs Monts, remplacement d'un portail et des piliers
  - **DP 027 014 15 A 0002** : Mr DUBOS Thierry, 12 chemin des Perrais, abri de jardin
  - **DP 027014 15 A 0003** : Mr PLOURDE Yves, 46 route de Louviers, remise en état des façades et de la toiture – pose d'une fenêtre de toit
  - **DP 027014 15 A 0004** :M. HENIN Pierre 1 rue de la Métairie La Mare Hermier création d'une véranda
- Demande de précision sur la nature des matériaux

**Avis favorable : 13 Votants 13 pour**

- **PC 027 014 15 A0008** : Mr AMMI Amine, lot 9, allée Pierre Cazelles, construction d'une maison individuelle. La toiture n'est pas conforme au PLU.

**Avis défavorable : 13 Votants 13 contre**

## **2- Vote du CA et approbation du compte de gestion**

**délibération 2015-010**

Madame LENFANT présente le Compte Administratif 2014.

Excédent fin 2013 : 327 083.29 €

CA 2014	SECTION de FONCTIONNEMENT	SECTION d'INVESTISSEMENT
Recettes	390 796.95 €	286 294.33 €
Dépenses	393 475.73 €	83 716.45 €
Solde 2014	- 2678.78 €	+ 202 577.88 €
Résultat 2013 reporté	236 387.29 €	+ 27 248.30€
<b>Résultat 2014</b>	<b>233 708.51 €</b>	<b>229 826.18 €</b>

Le Compte Administratif 2014 est en léger déficit, pour la première fois. Les dépenses de la commune augmentent, mais pas les recettes. Cette situation risque de perdurer et il convient d'être très vigilant.

L'excédent global fin 2014 est donc de 463 534.69 euros.

Le compte administratif est identique au compte de gestion de la Trésorerie qui tient une comptabilité parallèle.

Madame LENFANT se retire et laisse la présidence à Mme DERUELLE José pour le vote du compte administratif et du compte de gestion.

Le compte administratif 2014 et le compte de gestion 2014 sont approuvés.

**Avis favorable : 12 Votants 12 pour**

## **3- Affectation du résultat**

**délibération 2015-011**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

### **Résultat de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice	- 2678.78 €
Résultat antérieur reporté	+ 236 387.29 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>+ 233 708.51 €</b>

### **Résultat d'investissement :**

Résultat de l'exercice	+ 202 577.88 €
Résultat antérieur reporté	+ 27 248.30 €
Pour rappel - restes à réaliser (dépense)	51 500 €
- restes à réaliser (recettes)	50 000 €
<b>Résultat 2014 :</b>	<b>+ 229 826.18 €</b>

### **AFFECTATION**

Affectation en réserve (1068)	0 €
Report en fonctionnement (002)	233 708.51 €
Report en Investissement (001)	229 826.18 €

**Avis favorable : 13 Votants 13 pour**

## **4 Taux d'imposition 2015 et Budget Primitif 2015 :**

**délibération 2015-012**

Le Compte Administratif 2014 n'a dégagé aucun excédent pour les investissements. C'est la première fois que cela se produit. Cette situation risque de se retrouver en 2015. Les dépenses augmentent et les recettes baissent (dotation de l'Etat), d'où la nécessité d'augmenter le taux d'imposition pour ne pas stopper les investissements.

## a- Taux d'imposition 2015

Après avoir délibéré, le conseil décide d'augmenter les taux des taxes de 5 % soit :

- 6.57 % pour le taux de la taxe d'habitation
- 16.50 % pour le taux de la taxe foncière (bâti)
- 39.50 % pour le taux de la taxe foncière (non bâti)

## b- approbation du Budget primitif 2015 :

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2015 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 23 mars 2015, comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	625 774 €	625 774 €
<b>Section d'investissement</b>	1 214 180 €	1 214 180 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 839 954 €</b>	<b>1 839 954 €</b>

Ce budget comprend l'aménagement d'une nouvelle cantine/salle d'activités communales, et les travaux de voirie rue de la Métairie.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 23 mars 2015,  
Vu le projet de budget primitif 2015,

### **Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2015 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	625 774 €	625 774 €
<b>Section d'investissement</b>	1 214 180 €	1 214 180 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 839 954 €</b>	<b>1 839 954 €</b>

**Le budget et les taux des taxes sont adoptés : 13 votants, 13 pour**

## **5 Révision des tarifs des services communaux au 1<sup>er</sup> septembre 2015 :**

***délibération 2015-013***

### Cimetière :

Concessions dans le cimetière : 50 ans : 200 €

### Location Charitons :

- quelques heures : 25€
- journée : 50 €
- Week-end : 100 €
- semaine : 150 €
- + Supplément chauffage 10€ du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril

### Ecole :

Voici les tarifs qui seront appliqués à partir de la rentrée 2015. Le coût réel pour la commune, déduction faite des dotations extérieures pour le transport et les Temps d'Activités Périscolaires, est donné pour information.

	Cantine	Garderie	Transport	TAP
Tarif	3,50 €/repas	1,50 €/plage	45 €/an/famille	65 €/an/enfant
Coût réel communal	6,50 €/repas	2,00 €/plage	150 €/an/famille	90 €/an/enfant
Subvention	-	-	Le bus est pris en charge par la CASE	Coût total 160 €, Etat 50 €, CASE 20 €

**Avis favorable : 13 Votants 13 pour**

21h30 Arrivée de Pascal Nerdeux

**6- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une cantine scolaire et salle d'activités** **délibération 2015-014**

Une consultation a été lancée, en vue de confier la mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une cantine scolaire et salle d'activités diverses, à un groupement spécialisé, dans le cadre d'une procédure adaptée.

A l'issue de cette consultation, la commission d'attribution des offres réunie le 02 Avril 2015 a attribué le marché au groupement COUILLARD / MOTEEC / INGECLIM/ ALPHA B.E.T/ ACOUSTIBEL sis 6 rue du 11 Novembre 1918 - 27400 LOUVIERS, dont l'offre est apparue comme étant économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal décide de confier, dans le cadre d'une procédure adaptée, la mission de maîtrise d'œuvre précitée, au groupement COUILLARD / MOTEEC / INGECLIM/ ALPHA B.E.T/ ACOUSTIBEL sis 6 rue du 11 Novembre 1918 – 27400 LOUVIERS, pour un montant de marché de 47 750 € HT soit 57 300 € TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur).

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le marché à intervenir, ainsi que les avenants en moins-value ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial.

**Avis favorable : 13 votants 13 pour**

**7 COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ PUBLIC — DEPLACEMENTS – Services de transport périscolaire et autres services de transport avec chauffeur – Groupement de commandes – Autorisation** **délibération 2015-015**

Mme le Maire indique que le marché de transport périscolaire arrive à échéance le 31 août 2015. Il convient donc d'envisager son renouvellement.

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure sollicite actuellement l'ensemble de ses communes membres afin de participer à plusieurs groupements de commandes dont un relatif à la passation d'un accord-cadre pour le transport périscolaire et autres services de transport avec chauffeur.

Dans un souci d'optimisation des dépenses, il est donc proposé aux membres du conseil municipal de la commune d'Amfreville-Sur-Iton d'adhérer au groupement de commandes institué par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Une convention de groupement de commandes, sera établie conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics. Elle formalisera l'intervention de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ainsi que les modalités techniques et financières du groupement.

Conformément à l'article 8 VII du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur. Sera associé à cette commission d'appel d'offres un représentant de la commune d'Amfreville-Sur-Iton.

Des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation, des agents des membres du groupement, le comptable public du coordonnateur ainsi qu'un représentant de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, peuvent participer, avec voix consultatives, aux réunions de la commission d'appel d'offres.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer en faveur de la participation au groupement de commandes à intervenir afin de confier à des entreprises les marchés de transport périscolaire et autres services de transport avec chauffeur.

### **DÉCISION**

**LE CONSEIL**, après avoir entendu le rapporteur et après en avoir délibéré,

**VU** le code des marchés publics, notamment l'article 8,

**APPROUVE** le principe du groupement de commandes,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes à intervenir et les avenants éventuels, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**Avis Favorable : 13 votants 13 pour**

### **8 Convention petits aménagements sur voirie communale :** *délibération 2015-016*

Madame le Maire informe le conseil municipal que par délibération du 29 janvier 2015, le conseil communautaire a arrêté les modalités de financement et de réalisation de petits aménagements sur la voirie communale pour un montant de 20 000 € HT maximum sur la période 2015-2020.

Il convient de signer une convention avec la communauté d'agglomération Seine Eure afin de déterminer les modalités techniques et financières relative à la co-maitrise d'ouvrage entre la commune et la communauté d'agglomération Seine Eure, en vue de réaliser ces travaux de petits aménagements sur voirie communale.

### **DECISION :**

**Le conseil municipal** ayant entendu le rapporteur et délibéré,

**VU** la délibération du conseil communautaire n° 015/23 du 29 janvier 2015 reconduisant le dispositif

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de petits aménagements sur la voirie communale avec la communauté d'agglomération Seine Eure

**Avis Favorable : 13 votants 13 pour**

### **9 Scolarisation des enfants hors commune :** *délibération 2015-017*

Suite à la commission finances, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la participation pour la scolarisation hors commune.

### **DECISION :**

Après discussion, le conseil décide :

A partir de la rentrée 2015 et uniquement pour les nouvelles inscriptions, une participation sera demandée pour la scolarisation hors commune dès lors que la commune de résidence ne dispose pas d'école.

Le montant de cette participation sera fixé ultérieurement.

**Avis Favorable : 13 votants 13 pour**

### **10- Présentation des plans de l'aménagement de la RD 112 rue de la Métairie**

*délibération 2015-019*

Le premier projet a été revu afin de prévoir une chaussée de 4,5m minimum de large et de prendre en compte le ruissellement en amont de la rue.

Trois événements seront installés, le plateau face à l'abribus, un coussin lyonnais après le carrefour avec la rue de la Corderie, un plateau ralentisseur au carrefour avec la rue des Tourterelles. Des barrières de sécurité seront mises en place au Calvaire pour l'attente du bus.

Les 2 arrêts de bus seront ainsi sécurisés. La rue sera également bordée par une bordure haute d'un côté et une bordure franchissable de l'autre.

Les 2 entrées seront marquées à chaque carrefour par un petit rond-point, afin de bien marquer les priorités.

Après discussion, le conseil valide le projet tel que décrit.

**Avis Favorable : 13 votants 13 pour**

**11-Convention Conciergerie Mobile :**

***délibération 2015-018***

Par délibération du 15 octobre 2014, le conseil municipal accordait, sous forme de convention, la mise à disposition d'un local attenant à la mairie à Mme BOTTÉ Aline, qui a créé une conciergerie mobile (activité qui a pour but d'accomplir des tâches spécifiques à la place des usagers et d'accompagner les personnes dans certaines recherches ou projets).

Cette convention de mise à disposition prend fin au 31 avril 2015.

Le conseil municipal est invité à renouveler cette mise à disposition et à autoriser Mme le Maire à signer la convention.

**Le conseil municipal**, après avoir délibéré, DECIDE le renouvellement de mise à disposition pour un an, à titre gracieux.

**Avis Favorable : 13 votants 13 pour**

**12 QUESTIONS DIVERSES :**

Comme tout employeur, la commune a des obligations dans le domaine de la formation professionnelle de son personnel.

Un agent de l'école souhaite préparer son BAFA et a demandé une aide financière.

Le conseil donne un avis favorable sur le principe d'une participation à cette formation, mais souhaite en contrepartie que l'agent s'engage à poursuivre le travail dans la commune pendant quelques années.

Le conseil est à l'écoute pour toute autre demande de la part des agents.

**Avis Favorable : 13 votants 13 pour**

**La séance est levée à 23h40**